

Compte rendu du Conseil Municipal du mercredi 3 Juillet 2013

Présents :

Mmes S.BARKE, V.HAITCE, M.PETIT ANORO, C. BOUIN
Mrs P.DUVERT, J.L.ROBERT, V. MERLE, J.L LEBLANC, P ROBERT, S.SCHAAK,
P.LACROIX,

Absent :

- T. RODRIGUES

Procurations :

R. GUILLEN a donné procuration à Mme PETIT ANORO.
K. RAMON a donné procuration à JL LEBLANC
J. SAVONNET a donné procuration à P. DUVERT

Secrétaire de séance : Véronique HAITCE

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil du 10 avril 2013
- Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme de Goyrans et approbation du bilan de la concertation
- Questions diverses

Ouverture de la séance à 18h37

1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 21 janvier 2013

Vote : Approuvé à l'unanimité

2) Arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme de goyrans et approbation du bilan de la concertation

Monsieur le Maire rappelle la procédure de distribution des convocations pour ce conseil municipal par la distribution en boîte aux lettres pour les élus domiciliés sur Goyrans en présence de la police rurale qui a établi un rapport de distribution.

Les élus ne demeurant pas sur la commune ont reçu la convocation en recommandé avec accusé de réception.

Il fait état d'un courrier transmis par Monsieur Julien SAVONNET qui a tenu à faire parvenir une procuration à Pascal Duvert pour ce conseil dans la mesure où il est sensible au sujet de l'urbanisme et que c'est notre promesse sur le PLU qui a été à l'origine de son engagement dans la campagne électorale pour les municipales de 2008.

Monsieur Pascal LACROIX estime qu'il est singulier de prendre en compte une procuration de quelqu'un qui n'assiste plus aux conseils même si celle-ci est légale.

Monsieur le Maire précise le déroulement du Conseil.

Il va se dérouler 3 phases :

Phase I

- Le maire rappelle les raisons qui ont conduit la commune à engager l'élaboration du Plan local d'urbanisme, à savoir un POS arrivé en bout de course, et qui ne permet plus un développement harmonieux de notre village. Cet engagement clairement exprimé tout au long de la campagne des élections municipales de 2008 par la liste Demain Goyrans a conduit le conseil municipal du 25 juin 2008 à décider l'élaboration d'un plan local d'urbanisme pour Goyrans.
- Dans ce même conseil du 25 juin 2008, les modalités de concertation ont été exposées dans le cadre du code de l'urbanisme Articles L 123-6 et L 300-2. Le Maire indique qu'il exposera ensuite les modalités selon lesquelles cette concertation a été conduite et mise en oeuvre à Goyrans en lisant le Bilan de la Concertation
- Au conseil municipal du 23 janvier 2013 les élus ont pris acte de la tenue du débat sur les orientations du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). La délibération enregistrée en Préfecture de la Haute Garonne comporte une erreur de date, il est précisé L'an deux mille douze, il faut lire, L'an deux mille treize. Le présent conseil actera cette modification. Remarque : le reste du texte confirme sans ambiguïté la date du 23 janvier 2013.

Phase II

- Pascal Duvert rappellera le sens de notre démarche et les grandes lignes du PLU.

Phase III

- Lecture par le maire du bilan de la concertation.

Débat des conseiller et vote sur l'ensemble des 3 points.

Monsieur le Maire donne la parole à Pascal DUVERT en le félicitant de tout le travail fourni.

Pascal DUVERT prend la parole :

« Arrivée au terme d'un projet démarré il y a 5 ans.

Je profite de ce moment pour dire merci à Jean Louis ainsi qu'aux membres du conseil municipal de m'avoir confié ce projet important pour l'avenir de notre village. Je remercie également toutes celles et tous ceux qui se sont impliqués dans ce travail. Je souligne aussi que grâce à la qualité des échanges dans la durée cela aura permis de porter un projet accompli sinon abouti.

Aujourd'hui se dresse devant nous une perspective sur l'avenir du village. Un héritage légué aux générations futures permettra de dynamiser le cœur du village. Un cœur que je souhaite battant de vie, d'enthousiasme, de joie entre les êtres. Que cette ouverture vers le futur laisse place à l'amitié, la fraternité, la générosité et permette de contribuer à tisser des liens forts et durables entre les hommes.

Le sigle PLU, est composé des lettres P L, comme « Plan Local » et « U » comme Urbanisme.

Il s'est agit dans ce projet de doter notre village de potentialités nouvelles afin de faire face aux défis du XXI siècle que sont la transition énergétique et la transformation urbaine et sociale.

Contrairement au POS, il ne s'agit pas d'occuper le sol mais bien de préparer l'avenir, d'où la notion de Plan.

L'approche globale trouve sa déclinaison dans des actions locales, d'où la notion de Plan local, Cette démarche progressive place les femmes et les hommes au centre du projet pour leur bâtir un avenir.

A la recherche d'un enracinement au juste milieu, ce PLU propose un équilibre entre nature et activité humaine, d'où la notion d'urbanisme.

La décision que nous vous proposons de prendre aujourd'hui est une décision non précipité. Celle-ci va nous permettre d'entrer dans une nouvelle période en faisant place à une nouvelle approche qui conjugue exigences économiques, exigence de modernité et exigence de bien vivre ensemble.

La pensée globale déclinée en actions locales permet de se doter de potentialités pour ensemble réussir l'accueil des nouveaux venus, l'amélioration des services, l'amélioration de la qualité de vie, en un mot s'engager pour un changement en mode doux.

Encore merci à vous pour toute la confiance que vous m'avez portée.

Et vous l'avez bien compris ce travail m'aura plu. »

Monsieur le Maire fait lecture du bilan de la concertation à l'assemblée.

Puis il ouvre le débat entre les conseillers.

Patrice ROBERT prend la parole en indiquant que d'après lui, ce bilan de concertation n'exprime qu'une vue partielle et partiale de celle-ci. La démission de la plus grande part des membres de la commission extra-municipale démontre clairement que la concertation s'est bornée à faire accepter un projet récusé par une large partie de la population du village. Il

subsiste aujourd'hui nombre de points qui posent problème (règlement d'urbanisme, coût de constructions BBC au regard de d'objectifs raisonnables de prix de vente notamment).

Monsieur ROBERT P. estime que, si la conservation de la vocation agricole du village est désirée par la majorité de la population, cela ne veut pas dire que la majorité de la population est d'accord avec le projet. Il estime également que la prise en compte de certaines demandes n'a été faite que de façon marginale.

De plus, il rappelle que les conseillers ont reçu à leur adresse personnelle des copies courriers adressées à la Mairie et qu'il souhaiterait connaître les réponses qui ont été faites.

Monsieur le Maire répond que les réponses transmises sont à la disposition des élus mais qu'elles n'ont pas à être lues en public.

Stéphane SCHAAK est tout à fait d'accord sur l'aspect confidentiel de ces réponses.

Pascal LACROIX est d'accord avec cette approche.

En ce qui concerne la concertation, Pascal DUVERT précise que l'ensemble des représentants des associations de Goyrans a été reçu pour leur exposer le projet. De plus Monsieur Duvert indique que des permanences d'informations ont été tenues à la mairie, cela a permis plus de 150 auditions. Le bilan selon lui est dans une globalité favorable.

Stéphane SCHAAK précise que les différents documents ont été travaillés sur plusieurs réunions et ont été mis en ligne afin que chacun puisse faire part de ses remarques pour les faire évoluer.

Patrice ROBERT rappelle qu'il a été exclu pendant un certain temps de la diffusion des informations destinées aux élus.

Véronique HAITCE rappelle que l'exclusion citée ne concerne qu'une boîte (mail) de diffusion internet destinée aux membres du conseil mais absolument pas les réunions hebdomadaires du mercredi ouvertes à tous.

Pascal DUVERT indique que la concertation continuera car à ce stade, il n'est pas traité des questions techniques d'aménagement des zones à construire et que chaque aménagement nouveau donnera lieu à une concertation spécifique avec l'aménageur.

Véronique HAITCE indique que dans tout domaine, le 100% de satisfait n'existent pas.

Le sujet de l'urbanisme est un sujet très pointu et qu'il est nécessaire de suivre le dossier régulièrement pour acquérir toutes les données nécessaires.

Elle remarque toutefois que ce projet est partagé par un grand nombre de conseillers.

Patrice ROBERT fait état de la situation de l'orphelinat de la grande allée qui s'est senti écarté de ce projet et pourrait aller en justice pour ce préjudice

Monsieur le Maire rappelle le postulat de base qui empêche toute possibilité de construction avant 2037. Le seul cas possible serait dans le cadre d'un projet d'utilité publique qui n'est pas d'actualité à ce jour. Il fait état de deux rendez-vous avec les représentants de l'orphelinat. Un échange de courrier permet de confirmer que les terrains de la grande allée ne sont pas vendables avant 2037 et une proposition d'une nouvelle rencontre est faite pour courant juillet.

Stéphane SCHAAK revient sur la concertation et rappelle que l'enquête publique peut encore servir de concertation. Il tient à préciser également que le travail sur le règlement a été pollué en fin de course lors des dernières réunions.

Il rappelle aussi que l'orphelinat de la grande allée est propriétaire de terrains à Goyrans suite à un legs d'une personne avec une volonté de figer les constructions sur ces terrains.

Jean Louis LEBLANC demande si le PLU peut faire l'objet d'une révision mais aussi d'une modification.

Jean Louis ROBERT indique que la possibilité de réviser ou de modifier le PLU est possible.

Véronique HAITCE tient à signaler que ce projet a demandé un travail régulier aux élus pour se l'approprier et que les décisions prises l'ont été en notre âme et conscience à tous.

Monsieur le Maire déclare que le débat peut être clos.

Pascal LACROIX considère qu'il n'est pas normal de vouloir arrêter le débat et, considérant qu'il ne peut pas s'exprimer quitte la salle à 19H56.

Patrice ROBERT indique que la mairie n'a pas idée du nombre de personnes favorables à ce projet. Une manière de procéder pourrait être de questionner formellement les habitants sous une forme appropriée. Une manière courageuse de faire pourrait être de faire de ce dossier un enjeu des prochaines élections municipales, à l'instar de communes voisines comme Lacroix-Falgarde

Il demande en conséquence un vote à bulletin secret pour reporter l'examen du PLU après les élections de 2014. L'ensemble des autres conseillers présents est contre cette proposition.

Monsieur le Maire estime que le courage a été d'annoncer la mise en œuvre du PLU dès 2008 pendant la campagne électorale.

Il propose de voter dès aujourd'hui et les conseillers qui sont contre pourront le faire savoir par le vote. Il fait lecture de la délibération qui fait état de ce qui doit être voté.

Vote :

12 Pour

1 contre

1 élu qui a quitté la salle avant le vote

Le Projet du PLU est arrêté

Monsieur le Maire indique que c'est la fin de la concertation avec les élus et les habitants de la commune. Le dossier sera remis aux Personnes Publiques Associées et au commissaire enquêteur. Il rappelle que la population sera invitée à exposer ses remarques au commissaire enquêteur en novembre 2013.

Pascal DUVERT rappelle que les services de l'Etat ont une procédure moins souple qu'avec les élus. Le commissaire tiendra des permanences.

3) *Questions diverses :*

Pour permettre d'effectuer les investissements inscrits au budget, il sera nécessaire de contracter un prêt.

Véronique HAITCE rappelle qu'un remboursement d'un prêt représentant 4500€ annuel s'est terminé cette année et qu'un second prêt avec une annuité de 3500€ arrive à échéance en 2014.

Patrice ROBERT demande dans quelle mesure ce prêt est nécessaire puisque une affectation du résultat de fonctionnement de 35000€ a été votée en avril.

Véronique HAITCE répond que cette affectation qui sert en partie pour couvrir le déficit d'investissement de 2012, n'est pas suffisante pour effectuer les différents investissements inscrits au budget 2013 notamment les frais en lien avec l'urbanisation des trottoirs et l'effacement de réseaux puisque la mairie doit avancer les règlements puisque les subventions prévues ne seront pas encaissées suffisamment tôt ce qui s'explique par la longueur du traitement des demandes de subvention.

De plus, elle rajoute que dès le conseil du 4 avril, elle a bien insisté sur le fait que l'inscription de cet emprunt cette année ne sera pas une inscription d'équilibre puisque les investissements inscrits sont réalisés.

Véronique HAITCE informe que des demandes de propositions sont faites à plusieurs organismes bancaires. Une proposition du Crédit Agricole a été réceptionnée à ce jour qui semble comporter des conditions favorables au regard du contexte économique.

Le montant emprunté serait au maximum de 50 000€ ce qui correspond au capital emprunté du prêt terminé.

Elle propose de voter pour permettre au Maire de contracter cet emprunt et d'en effectuer l'exécution financière.

Vote à l'unanimité

Avant de quitter la salle, les élus s'aperçoivent que les échanges durant ce conseil ont été enregistrés par une partie du public sans qu'ils en aient été informés.

Ce fait est donc consigné au PV.

20 h 18 Fin de la séance.

Le Maire,



Le conseil Municipal,

